

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV TRESOR

SICAV TRESOR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 mai 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes « LEJ AUDIT » représenté par M. Bessem JEDDOU.

### SICAV TRESOR

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2025	31/12/2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>150 335 715,807</b>	<b>97 484 863,000</b>
<b>AC1-A</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		27 104 587,378	19 937 158,000
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		123 231 128,429	76 518 417,000
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	1 029 288,000
<b>AC2</b>	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	<b>AC2</b>	<b>39 004 654,795</b>	<b>71 703 268,000</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES		30 363 683,969	47 488 156,000
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES		8 640 970,826	24 215 112,000
<b>AC3</b>	CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	3 400 362,000
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>189 340 370,602</b>	<b>172 588 493,000</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>162 664,622</b>	<b>213 918,000</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>97 385,202</b>	<b>3 475 756,000</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>260 049,824</b>	<b>3 689 673,000</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>189 080 320,778</b>	<b>168 898 820,000</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>178 055 622,729</b>	<b>158 009 933,000</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>11 024 698,049</b>	<b>10 888 886,000</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		612,829	1 411,000
<b>CP2-B</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		11 799 680,847	11 349 716,000
<b>CP2-C</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		-775 595,627	-462 241,000
<b>CP2-D</b>	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
<b>CP2-E</b>			0,000	0,000
<b>ACTIF NET</b>			<b>189 080 320,778</b>	<b>168 898 820,000</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>189 340 370,602</b>	<b>172 588 492,365</b>

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	DU 01/01/2025 AU 31/12/2025	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>8 263 835,456</b>	<b>7 661 736,104</b>
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		1 852 752,872	1 791 330,679
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		6 263 661,532	5 584 465,425
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		147 421,052	285 940,000
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>5 833 218,386</b>	<b>5 695 628,094</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		3 551 419,895	1 883 053,499
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		542 234,959	0,000
	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		1 739 563,532	3 812 574,595
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>14 097 053,842</b>	<b>13 357 364,148</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-2 007 464,623</b>	<b>-1 727 091,526</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>12 089 589,219</b>	<b>11 630 272,622</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-289 908,210</b>	<b>-280 556,364</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>11 799 681,009</b>	<b>11 349 716,258</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-775 595,627</b>	<b>-462 240,792</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>			<b>11 024 085,382</b>	<b>10 887 475,466</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		775 595,627	462 240,792
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		131 726,712	-68 607,545
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		216 391,708	162 074,707
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			<b>12 147 799,429</b>	<b>11 443 183,420</b>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		DU 01/01/2025 AU 31/12/2025	DU 01/01/2024 AU 31/12/2024
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL</b>	<b>12 147 799,429</b>	<b>11 443 183,420</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	11 799 681,009	11 349 716,257
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	131 726,712	-68 608,545
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	216 391,708	162 074,707
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0,000	0,000
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-10 887 969,365</b>	<b>-10 935 006,702</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>18 921 671,124</b>	<b>4 049 079,000</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>368 482 891,316</b>	<b>320 249 486,616</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	345 891 400,000	307 615 800,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-4 219 806,341	-3 797 117,054
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	15 986 829,776	5 152 128,492
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	10 824 467,881	11 278 675,178
	<b>RACHATS</b>	<b>-349 561 220,192</b>	<b>-316 200 408,008</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-325 932 900,000	-303 037 300,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	3 958 751,704	3 730 072,884
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-15 987 008,551	-5 152 264,922
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	-11 600 063,345	-11 740 915,970
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>20 181 501,188</b>	<b>4 557 255,326</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>		
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	168 898 819,590	164 341 564,298
AN4-B	FIN DE PERIODE	189 080 320,778	168 898 819,590
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	1 598 857,000	1 553 072,000
AN5-B	FIN DE PERIODE	1 798 442,000	1 598 857,000
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A-	DEBUT DE PERIODE	105,637	105,817
B-	FIN DE PERIODE	105,135	105,637
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,971%</b>	<b>6,484%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV TRESOR

---

PERIODE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025

---

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Tunisie Valeurs Asset Management (TVAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion financière de la SICAV TRESOR ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

### 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31.12.2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

### **3-3 Evaluation des autres placements :**

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2025, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle porté directement en capitaux

propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### AC1 Note sur le portefeuille titres:

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% de l'Actif Net
<b>AC1-A. Obligations de sociétés</b>			<b>26 106 788</b>	<b>27 104 587</b>	<b>14,335 %</b>
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	10 000	150 000	155 177	0,082%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	35 000	1 400 000	1 430 992	0,757%
TN0003600491	ATB 2007/1 C C	20 000	200 000	209 110	0,111%
TN0S9Z110G78	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CA TF	10 000	400 000	416 263	0,220%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	10 000	600 000	608 194	0,322%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 018 396	0,539%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	5 000	300 000	321 472	0,170%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 000	240 000	257 291	0,136%
TN0000360049	ENDA TAMWEEL 2025-1 CB TF	60 000	6 000 000	6 266 933	3,314%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	30 000	3 000 000	3 079 315	1,629%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	31 000	867 788	908 378	0,480%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	25 000	1 500 000	1 586 365	0,839%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	6 000	240 000	243 940	0,129%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	30 000	600 000	612 924	0,324%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	50 000	5 009 000	5 264 655	2,784%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	20 000	2 000 000	2 032 320	1,075%
TN0002601011	STB 2008/1 CD	50 000	1 600 000	1 678 205	0,888%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	10 000	400 000	406 663	0,215%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	10 000	600 000	607 994	0,322%
<b>AC1-B. Emprunts d'Etat</b>			<b>119 085 000</b>	<b>123 231 128</b>	<b>65,174 %</b>
<b>AC1-B.1 Bons du Trésor Assimilables</b>			<b>48 185 000</b>	<b>50 706 654</b>	<b>26,818 %</b>
<b>TN0008000622</b>	BTA 11 MARS 2026 6.3%	10 000	9 855 000	10 404 044	5,502%
<b>TN0008000721</b>	BTA 11 FÉVRIER 2027 7.20%	10 000	9 740 000	10 422 955	5,512%
<b>TNN0SOORH1F1</b>	BTA 8,25% JUIN 2031	30 000	28 590 000	29 879 655	15,803 %
<b>AC1-B.2 EMPRUNT NATIONAL</b>			<b>70 900 000</b>	<b>72 524 474</b>	<b>38,356 %</b>
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	81 000	8 100 000	8 387 464	4,436%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	60 000	4 800 000	4 905 253	2,594%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	20 000	1 600 000	1 614 973	0,854%
TNBII1MJCEF6	EMPRUNT NATIONAL T4 2023 CB TF	50 000	5 000 000	5 025 775	2,658%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	180 000	18 000 000	18 444 388	9,755%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	30 000	2 400 000	2 503 151	1,324%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	38 000	3 800 000	4 059 558	2,147%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	60 000	4 800 000	4 910 926	2,597%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	20 000	2 000 000	2 044 521	1,081%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	30 000	3 000 000	3 069 593	1,623%
TN5QHXZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000	5 050 321	2,671%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	30 000	2 400 000	2 421 756	1,281%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	100 000	10 000 000	10 086 795	5,335%
<b>Total portefeuille titres</b>			<b>145 191 788</b>	<b>150 335 716</b>	<b>79,509 %</b>

### Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV TRESOR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV TRESOR, se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	<b>94 909 570</b>	<b>2 508 302</b>	<b>66 988</b>	<b>97 484 863</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations des sociétés	11 000 000			11 000 000	
Bons du trésor assimilables (BTA)	48 185 000			48 185 000	
Emprunt national	100 000			100 000	
Titres d'OPCVM	24 885 753			24 885 753	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	-4 040 484			-4 040 484	-606
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	0			0	-118
Annuités et cessions d'emprunt national	-4 000 000			-4 000 000	-129
Cession de titres d'OPCVM	-25 848 050			-25 848 050	217 245
<b>* Variation des plus ou moins- valeurs latentes</b>			131 727	131 727	
<b>* Variations des intérêts courus</b>		2 436 910		2 436 908	
<b>Soldes au 31 décembre 2025</b>	<b>145 191 788</b>	<b>4 945 212</b>	<b>198 715</b>	<b>150 335 716</b>	<b>216 392</b>
BTCT					
<b>Total des plus ou moins-valeurs réalisées</b>					<b>216 392</b>

### PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **8 263 835,456 Dinars** du 01.01.2025 au 31.12.2025, contre **7 661 736,104 Dinars** du 01.01.2024 au 31.12.2024 et se détaillant comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>Du 01.01.2025 au 31.12.2025</b>	<b>Du 01.01.2024 au 31.12.2024</b>
Revenus des obligations de sociétés	1 852 752,872	<b>1 791 330,679</b>
Revenus des Emprunts d'Etats	6 263 661,532	<b>5 584 465,425</b>
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	147 421,052	<b>285 940,000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 263 835,456</b>	<b>7 661 736,104</b>

## AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

### AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025, à **30 363 683,969 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Certificats de Dépôt, en Dépôt à Terme et en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

#### AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
	<b>Certificats de dépôt</b>			<b>16 500 000</b>	<b>16 430 088</b>	<b>8,69%</b>
<b>TN9N5LH761G7</b>	BNA-->CD2MD.11/08/25-08/01/26-9.25%	BNA	9,25%	2 000 000	1 997 128	1,06%
<b>TNSPMW4DHZU7</b>	BNA-->CD10MD.02/10/25-20/01/26-8.79%	BNA	9%	10 000 000	9 963 058	5,27%
<b>TN078D0V0HD9</b>	BNA-->CD1MD.09/10/25-07/01/26-8.79%	BNA	9%	1 000 000	998 830	0,53%
<b>TNK7ZLJCP310</b>	BH-->CD1.5MD.03/11/25-11/02/26-9.04%	BH	9%	1 500 000	1 487 771	0,79%
<b>N0R0YUIR6L9</b>	BH-->CD2MD.04/11/25-12/02/26-9.04%	BH	9%	2 000 000	1 983 301	1,05%

#### AC2-A-2 Créances sur opérations de pensions livrées :

Désignation	Taux	Banque	Date de	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% de l'Actif Net
			Jouissance			
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>				<b>13 799 376</b>	<b>13 933 596</b>	<b>7,37%</b>
PPL -2,999M140J050925230126 8,500%,BNA2941BTA03/2	8,50%	BNA	05/09/2025	2 999 108	3 082 667	<b>1,63%</b>
PPL -3,000M36J021225070126 8,550%,BT3029BTA10/26C	8,55%	BANQUE DE TUNISIE	02/12/2025	2 999 793	3 021 166	<b>1,60%</b>
PPL -2,800M31J051225050126 8,490%,AB2679BTA06/34C	8,49%	BANQUE DE TUNISIE	05/12/2025	2 799 823	2 817 651	<b>1,49%</b>
PPL -5,001M30J221225210126 8,250%,BT5236BTA11/30C	8,25%	BANQUE DE TUNISIE	22/12/2025	5 000 652	5 012 112	<b>2,65%</b>

**AC2-B Disponibilités:**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025, à **8 640 970,826 Dinars** et représente les avoirs en banque.

**PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2025 au 31.12.2025 à **5 833 218,386 Dinars**, contre **5 695 628,044 Dinars** du 01.01.2024 au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>Du 01.01.2025 au 31.12.2025</b>	<b>Du 01.01.2024 au 31.12.2024</b>
Revenus des Certificats de dépôt	3 551 419,895	1 883 053,449
Revenus des Autres Placements (Dépôts à Terme)	542 234,959	0,000
Revenus des prises en pension	1 739 563,532	3 812 574,595
<b>TOTAL</b>	<b>5 833 218,386</b>	<b>5 695 628,044</b>

**CH1 Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.01.2025 au 31.12.2025 à **2 007 464,623 Dinars** contre **1 727 091,517 Dinars** du 01.01.2024 au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01.01.2025 au 31.12.2025</b>	<b>Du 01.01.2024 au 31.12.2024</b>
Rémunération du gestionnaire	962 773,958	828 307,860
Rémunération du dépositaire	202 263,456	174 014,267
Rémunération du distributeur	842 427,209	724 769,390
<b>Total</b>	<b>2 007 464,623</b>	<b>1 727 091,517</b>

**CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2025 au 31.12.2025 à **289 908,210 Dinars** contre **280 556,364 Dinars** du 01.01.2024 au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01.01.2025 au 31.12.2025</b>	<b>Du 01.01.2024 au 31.12.2024</b>
Redevance CMF	202 252,526	174 004,764
Impôts et Taxes	34 737,307	31 669,773
Rémunération du CAC	41 216,994	39 701,763
Jetons de présence	8 610,147	35 124,064
Publicité et Publications	2 889,503	0,000
Charges Diverses	201,733	56,000
<b>Total</b>	<b>289 908,210</b>	<b>280 556,364</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025 à **260 049,824 Dinars**, contre **3 689 673,000 Dinars** au 31.12.2024 et s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
PA1	Opérateurs créditeurs	162 664,622	213 918,000
PA2	Autres créditeurs divers	97 385,202	3 475 756,000
<b>TOTAL</b>		<b>260 049,824</b>	<b>3 689 673,000</b>

**PA1** : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2025 à **162 664,622 Dinars** contre **213 918,000 Dinars** au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	31.12.2025	31.12.2024
Gestionnaire	78 171,957	72 339,000
Dépositaire	16 358,697	15 133,000
Distributeurs	68 133,968	126 445,000
<b>Total</b>	<b>162 664,622</b>	<b>213 918,000</b>

**PA2**: Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2025 à **97 385,202 Dinars** contre **3 475 756,000 Dinars** au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	31.12.2025	31.12.2024
Etat, impôts et taxes	22 765,745	15 983,000
Redevance CMF	16 357,840	15 132,000
Provision pour charges à payer	41 321,329	26 119,000
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	10 616,918	3 412 403,000
Rémunération CAC	5 900,299	5 694,000
Jetons de présence	423,071	423,000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>97 385,202</b>	<b>3 475 756,000</b>

### CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2025 se détaillent comme suit :

#### Capital au 01.01.2025 (en nominal)

· Montant	159 885 700,000
· Nombre de titres	1 598 857
· Nombre d'actionnaires	98

#### Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	345 891 400,000
· Nombre de titres émis	3 458 914

#### Rachats effectués (en nominal)

· Montant	325 932 900 ,000
· Nombre de titres rachetés	3 259 329

#### Capital au 31.12.2025

	178 055 622,729
· Montant en nominal	179 844 200,000
· Sommes non distribuables (*)	-1 788 577,271
· Nombres de titres	1 798 442
· Nombre d'actionnaires	110

(\*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **-1 788 577,271 Dinars** au 31.12.2025 et se détaillent comme suit :

	31.12.2025
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>-1 875 641,054</b>
<b>1- Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>348 118,420</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	131 726,712
+/- values réalisées sur cession de titres.	216 391,708
<b>2- Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>-261 054,637</b>
Aux émissions	-4 219 806,341
Aux rachats	3 958 751,704
<b>Total sommes non distribuables</b>	<b>-1 788 577,271</b>

## CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des somme distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2025 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	11 799 680,847
Régularisation du résultat distribuable de la période	-775 595,627
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>11 024 085,220</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

<b>5-1 Données par action</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
<b>Revenus des placements</b>	<b>7,838</b>	<b>8,354</b>	<b>7,999</b>	<b>6,642</b>	<b>6,218</b>
Charges de gestion des placements	-1,116	-1,080	-0,677	-0,546	-0,572
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>6,722</b>	<b>7,274</b>	<b>7,322</b>	<b>6,096</b>	<b>5,645</b>
Autres charges d'exploitation	-0,161	-0,175	-0,161	-0,154	-0,158
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6,561</b>	<b>7,099</b>	<b>7,161</b>	<b>5,941</b>	<b>5,487</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,431	-0,289	-0,119	-0,329	-0,564
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>6,130</b>	<b>6,810</b>	<b>7,042</b>	<b>5,613</b>	<b>4,923</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,431	0,289	0,119	0,329	0,564
<b>Variation des +/- valeurs potentielles/titres</b>	<b>0,073</b>	<b>-0,043</b>	<b>0,038</b>	<b>-0,478</b>	<b>0,002</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées sur cession titres</b>	<b>0,120</b>	<b>0,101</b>	<b>0,037</b>	<b>0,584</b>	<b>0,136</b>
<b>Frais de négociation des titres</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,194</b>	<b>0,058</b>	<b>0,075</b>	<b>0,106</b>	<b>0,138</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>6,755</b>	<b>7,157</b>	<b>7,236</b>	<b>6,048</b>	<b>5,625</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,194</b>	<b>0,058</b>	<b>0,075</b>	<b>0,106</b>	<b>0,138</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,015	-0,007	0,003	-0,012	-0,006
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,179</b>	<b>0,051</b>	<b>0,078</b>	<b>0,094</b>	<b>0,132</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>6,810</b>	<b>7,041</b>	<b>5,613</b>	<b>4,923</b>	<b>4,821</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>105,135</b>	<b>105,637</b>	<b>105,817</b>	<b>104,311</b>	<b>103,527</b>

<b>5-2 Ratio de gestion des placements</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,998%	1,020%	0,640%	0,500%	0,500%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0,144%	0,160%	0,150%	0,140%	0,140%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	5,482%	6,450%	6,640%	5,140%	4,300%
<b>Actif net moyen</b>	<b>201 102 877,623</b>	<b>168 898 820,000</b>	<b>164 717 688,000</b>	<b>149 757 769,000</b>	<b>154 474 647,000</b>

### **5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

#### **5.3.1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion financière de la SICAV TRESOR est confiée à « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.

La gestion administrative et comptable est déléguée à TUNISIE VALEURS et ceux à partir du 3 janvier 2022.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,30% TTC à 0,40% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Janvier 2024.

### **5.3.2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'administration, réuni le 29 novembre 2023, a décidé de maintenir inchangée la commission de gestion, laquelle demeure fixée à 0,08 % HT de l'actif net l'an.

### **5.3.3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et la TUNISIE VALEURS (ayant remplacé BIAT CAPITAL à partir du 15 juillet 2021) perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,30% TTC à 0,35% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

#### **5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

#### **6 Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)**

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, **SICAV TRESOR** présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

##### ***a. Mode de gouvernance***

La gouvernance ESG de SICAV TRESOR s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et son dépositaire BIAT.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

**La** BIAT, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

### ***b. Stratégie ESG***

En tant que SICAV Obligataire, SICAV TRESOR est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

### ***c. Gestion des risques et opportunités ESG***

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

### ***d. Indicateurs ESG***

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, SICAV TRESOR prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats Financiers -Exercice clos le 31 Décembre 2025**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société « SICAV TRESOR » arrêtés au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **189 340 370,602 dinars**, un actif net de **189 080 20,778 dinars** et un bénéfice de la période de **12 147 799,429 dinars**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers annuels ci-joints de la Société « SICAV TRESOR » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV TRESOR » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Paragraphes post Conclusion**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

**3. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes

indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

#### **4. Rapports de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 31 Mars 2026**

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LEJ AUDIT**

**Bessem JEDDOU**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « SICAV TRESOR », nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

### **I. Conventions réglementées**

#### **1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2025**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2025.

#### **1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2025**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025 :

- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable.
- La « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » assure la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable de la société « SICAV TRESOR » et ce, à partir du 05/03/2021. En rémunération des services de gestion, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,20% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,20% TTC.
- à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.
- Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,30% TTC à 0,40% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Janvier 2024. La commission TTC facturée en 2025 est de 926 773.958 dinars.
- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention de dépôt avec la « BIAT ». La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre : – De conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
  - De conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
  - D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;

- De la mise en paiement des dividendes ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'administration, réuni le 29 novembre 2023, a décidé de maintenir inchangée la commission de gestion, laquelle demeure fixée à 0,08 % HT de l'actif net l'an. La commission TTC facturée en 2025 est de **202 264,456 dinars**.

- Votre société a conclu une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » avec les sociétés « BIAT CAPITAL », « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT ». La « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS » ont remplacé « BIAT CAPITAL » et « BIAT ASSET MANAGEMENT » à partir du 15/07/2021. En rémunération de ces services, les distributeurs sus-indiqués perçoivent ensemble une commission de distribution de 0,20% TTC l'an, prélevée sur l'actif net de la SICAV TRESOR et ce au prorata de la distribution. Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,30% TTC à 0,35% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2024. La commission TTC facturée en 2025 est de **842 427,209 Dinars**.

## **II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence pris en charge au titre de l'exercice 2025 totalisent un montant brut de 6 000 DT. Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 31 Mars 2026**

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LEJ AUDIT**

**Bessem JEDDOU**